

**Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 28 avril 2015: «Le Plaza ne doit pas être démoli et doit rester un cinéma».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-335 au Conseil administratif le 9 décembre 2017.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le cinéma Plaza fait partie intégrante du complexe Mont-Blanc Centre, réalisé entre 1952 et 1954 par l'architecte Jean-Marc Saugey. Cet ensemble, représentatif de l'architecture moderne, a été classé par le Conseil d'Etat le 24 mars 2004.

La société propriétaire Mont-Blanc SA a recouru auprès du Tribunal administratif contre l'arrêté de classement, le 26 avril 2004. Celui-ci a confirmé l'arrêté à l'exception de la partie concernant le cinéma qui a été renvoyée au Conseil d'Etat, lequel a annulé le classement du bâtiment abritant le Plaza par arrêté le 30 novembre 2011. Un recours au Tribunal fédéral a confirmé cette annulation tout en confirmant le classement des autres bâtiments du complexe.

Le propriétaire a déposé en 2015 une requête en autorisation de construire pour la rénovation du bâtiment regroupant des activités commerciales, logements étudiants et parking public, assortie d'une demande de démolition. Ces requêtes, autorisées par le Département du territoire en 2017, ont suscité de très nombreuses réactions de la part de plusieurs associations de sauvegarde du patrimoine et d'associations professionnelles. La démolition de ce bâtiment emblématique a également heurté la sensibilité de la population genevoise. Preuve en est la pétition P-335, signée par plus de 1200 personnes.

En 2019, la Fondation Hans Wilsdorf a acquis le complexe Mont-Blanc Centre et formulé, en septembre de la même année, une demande de classement de la salle de cinéma.

Celle-ci a été acceptée par le Conseil d'Etat le 18 décembre 2019 après consultation de la Ville de Genève, dont le Conseil administratif, lors de sa séance du 4 décembre, avait préavisé favorablement le classement du bâtiment précité.

Cette fondation souhaite y créer une institution dédiée au cinéma, permettant ainsi à cet objet singulier de conserver son affectation première comme souhaité par les pétitionnaires.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*